



RESOLUTION 4

A SOUMETTRE À L'ASSEMBLEE GENERALE du 27 MARS 2010

" L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications des statuts / règlement intérieur / règlement financier qui lui ont été présentées et donne mandat au Conseil d'administration, par décision du 27 mars 2010, de procéder aux éventuelles modifications des statuts, du règlement intérieur et de ses annexes, ainsi que du règlement financier qui seraient imposées par le Ministère de la Santé et des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale ".